Pour que Chalon devienne une ville cyclable

Par **Dominique GAYE** - 28 mai 2019

Samedi 25 mai 2019, à 14h, en bas de la **rue de la Citadelle** encore en travaux, les associations **ACTE** (Association Chalonnaise pour une Transition Écologique et citoyenne) et **PAMA** (Plan d'actions pour les mobilités actives) tiennent une **conférence de presse sur « Chalon, ville cyclable »**

Ils font déjà le constat que Chalon est déjà en queue de peloton aujourd'hui pour le vélo. L'enquête 2018 « Parlons Vélo » de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) classe Chalon en queue de peloton de la catégorie des villes de 20 à 50 000
habitants. Chalon est classée F quand les meilleures sont classées B et C !!

cof

Pourtant, des habitants sont favorables à plus de vélos en ville ! Ainsi, une enquête sur la sécurité des mobilités actives l'atteste. Pendant la journée festive J-100 Tour de France, les deux associations ont lancé une enquête « Pour Chalon, Ville cyclable » auprès des Chalonnais afin de recueillir leurs avis quant à la sécurité des cyclistes et personnes à mobilité réduite. Elle reçoit un accueil très favorable (plus de 300 signatures à ce jour) et va se poursuivre dans les prochaines semaines.

Pour la rue de la Citadelle qui est en fin de travaux, les associations déplorent que la place du vélo ne soit pas réellement prise en compte et que les associations concernées et expertes ne soient pas consultées, entendues avant la décision. Donc pour eux, et pour d'autres associations – voir notre reportage sur l'abattage des deux platanes des quais des Messageries – il n'y a pas avec la ville de Chalon aucune réelle concertation.

cof

Selon eux, les travaux de la rue de la Citadelle n'intègrent pas les aménagements nécessaires pour un urbanisme au bénéfice de tous, en particulier pour sécuriser les mobilités actives. Ces travaux, d'un coût d'un million d'euros, laissent des voitures en stationnement des deux côtés, une voie montante rétrécie et qui restera à 50 km/h, pas de suppression du feu tricolore pour apaiser la circulation.

cof

Un recours gracieux « Rue de la citadelle »

Les contacts pris avec les organismes référents et experts en aménagements urbains ont conduit les deux associations à déposer un recours gracieux pour la rue de la Citadelle de manière à permettre à la municipalité d'organiser une réunion de concertation avec les parties prenantes.

La loi non respectée

Il apparaît, selon les associations, que ces travaux ne sont pas conformes à la législation en vigueur. En effet, aucun aménagement cyclable n'est prévu, ce qui est en contradiction avec l'article L228-2 du code de l'environnement qui stipule : « A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, (…), doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation ». Ceci est indispensable avec des trafics au delà de 5000 véhicules jour, même avec une vitesse de 30 km/h.

rhdr

Les deux associations ont de nombreuses propositions à faire sur cet aménagement et bien d'autres. Et pourquoi pas, disent-ils, rendre Chalon une belle ville cyclable, de faire de la ville de Niépce un »

Rendez-vous Européens des cyclotouristes « .

En cas d'échec de leur recours gracieux avec la ville, les deux associations envisagent un recours administratif. ***A suivre***

NB : La vidéo est issue d'un Live FB (donc une qualité médiocre). Le son a été modifié à cause du vent ambiant.

Voir le Communiqué intégral écrit de l'association ACTE (et PAMA)

Dominique GAYE